



Sytt m19

Ensemble préservons notre qualité de vie

Rapport annuel

2011

1. Consommons mieux jetons moins

2. Vous trie, nous recyclons En 2011: 22 339 tonnes recyclées

3. Vos déchets contiennent de l'énergie, nous les valorisons

- > En 2011: 11 282 MW h d'électricité ont été vendus
- > 53 069 tonnes de vapeur auront été vendues et valorisées

LE MOT du PRÉSIDENT



L'année 2011 a constitué une étape importante dans l'évolution du SYTTOM 19 qui s'est installé dans ses propres locaux sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche avec une administration indépendante.

Cette année a été également décisive dans les projets à venir avec d'une part le rendu des études d'optimisation et les objectifs de mise en oeuvre des scénarii dans les collectivités de collecte, et d'autre part la décision de la commission consultative pour le plan d'élimination des déchets.

Sur ces derniers points, j'ai tenu avec le comité syndical à faire valoir deux priorités qui me paraissent essentielles dans le contexte actuel :

- La conservation des équipements existants et les emplois qui y sont associés
- Des objectifs compatibles avec un maintien des coûts de traitement des déchets.

C'est dans cet esprit que les partenariats avec les collectivités voisines (SYDED 46 et SIETOM des 4 Cantons dans le Cantal) ont été maintenus et renforcés. Ils permettent d'optimiser nos équipements respectifs et d'en maîtriser les coûts.

L'année 2011 a également été charnière en ce qui concerne la valorisation des produits de collecte sélective avec la signature d'un nouveau contrat Eco Emballages et des contrats de revente des matériaux dont les conditions sont bénéfiques en termes de recettes.

Enfin, parce que nous sommes convaincus que les ordures ménagères résiduelles doivent être valorisées et considérées comme une ressource d'énergie, nous mettrons tout en oeuvre pour améliorer la production énergétique de nos unités de traitement.

René PLANADE

Ensemble, préservons notre qualité de vie.

Syttom19

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. PRESENTATION DU SYTTOM 19 | 3 |
| 1.1. <i>Le syndicat et ses missions</i> | 3 |
| 1.2. <i>Le territoire</i> | 5 |
| 1.3. <i>Les collectivités membres et partenaires</i> | 6 |
| 2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 | 7 |
| 2.1. <i>Section fonctionnement</i> | 7 |
| 2.2. <i>Section investissement</i> | 8 |
| 3. LES MARCHES PUBLICS 2011..... | 9 |
| 4. BILAN TRAITEMENT DES DECHETS 2011..... | 10 |
| 4.1. <i>Les ordures ménagères résiduelles du territoire</i> | 11 |
| 4.2. <i>Le tri des emballages ménagers</i> | 12 |
| 5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE | 14 |
| 5.1. <i>Usine de Rosiers d'Egletons</i> | 14 |
| 5.1.1. <i>Types de déchets traités</i> | 14 |
| 5.1.2. <i>Valorisation énergétique</i> | 14 |
| 5.1.3. <i>Sous-produits de combustion</i> | 15 |
| 5.1.4. <i>Mesures environnementales</i> | 15 |
| 5.1.5. <i>Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds</i> | 16 |
| 5.1.6. <i>Programmes de surveillance.....</i> | 16 |
| 5.2. <i>Usine de Saint Pantaléon de Larche</i> | 20 |
| 5.2.1. <i>Types de déchets traités</i> | 20 |
| 5.2.2. <i>Valorisation énergétique</i> | 20 |
| 5.2.3. <i>Sous-produits de combustion</i> | 21 |
| 5.2.4. <i>Mesures environnementales</i> | 21 |
| 5.2.5. <i>Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds</i> | 22 |
| 5.2.6. <i>Programmes de surveillance.....</i> | 23 |
| 6. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTERISATIONS ET PROJETS 2012 .. | 26 |
| 6.1. <i>Le rendu des études de coûts et les caractérisations</i> | 26 |
| 6.2. <i>Un territoire couvert à 100% par un dispositif de collecte sélective</i> | 27 |
| 6.3. <i>Une performance attendue pour 2013</i> | 27 |
| 6.4. <i>Des ouvrages structurant en construction pour les années 2012 et 2013</i> | 27 |

1. PRESENTATION DU SYTTOM 19

1.1. Le syndicat et ses missions

Les missions qui ont été confiées au SYTTOM 19 lors de sa création s'articulent autour de trois axes :

- > Organiser le **transport** et le **traitement des ordures ménagères** sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- > Appliquer le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (1994).
- > Mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Le SYTTOM 19 assure le traitement de deux grandes familles de déchets :

- > Les ordures ménagères résiduelles.
- > Les produits de collecte sélective.

>> Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

La mise en oeuvre d'actions en termes de collecte sélective visant à développer les services à disposition des administrés (collecte sélective au porte à porte, déchèterie, communication de proximité...) et les actions de prévention pour inciter à limiter la production de déchets (compostage individuel, achat éco responsable...) vont permettre de réduire la fraction d'ordures ménagères résiduelles que le SYTTOM 19 aura à traiter dans les années à venir.

L'engagement environnemental de chaque habitant du territoire dans sa gestion personnelle des déchets est fondamental pour atteindre les objectifs de diminution que les élus du SYTTOM 19 et des collectivités de collecte souhaitent atteindre.

Si la quantité d'ordures ménagères prise en charge est appelée à diminuer, la fraction qu'il reste à traiter doit l'être dans les meilleures conditions environnementales et économiques.

Soucieux de ne pas laisser aux générations futures les déchets que nous produisons aujourd'hui et favorables à une politique de valorisation maximale des déchets, les élus du SYTTOM 19 ont fait le choix de la valorisation énergétique pour le traitement de cette fraction de déchets.

Les deux centres de valorisation gérés par le SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Egletons traitent aujourd'hui 98 117 tonnes de déchets dont 89 446 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Parallèlement, ces usines produisent une quantité d'énergie importante contribuant ainsi à préserver nos ressources naturelles.

L'usine de Rosiers d'Egletons produit 14 450 MWh électriques soit environ l'électricité nécessaire à une commune de 7 000 habitants (1 290 tonnes équivalent pétrole).

L'usine de Saint Pantaléon de Larche produit environ 34 104 MWh de vapeur vendus à l'entreprise BLEDINA et aux serres municipales (3044 tonnes équivalent pétrole).

>> Le traitement des collectes sélectives

Les produits de collecte sélective peuvent :

- Soit être valorisés directement dans une usine de recyclage s'ils proviennent d'une collecte monomatériaux (ex : verre, papier...), dans ce cas-là ils sont revendus au prix du marché par le SYTTOM 19 aux entreprises de recyclage.
- Soit être valorisés après passage sur une chaîne de tri s'ils proviennent d'une collecte multimatériaux qui regroupe plusieurs produits dans le même récipient (ex : plastiques, cartonnettes, aciers...).

Le choix de la collecte dépend du territoire desservi et des produits à collecter sur le territoire du SYTTOM 19, on retrouve d'une manière générale :

- Des collectes en porte à porte multi matériaux (papiers, aciers, cartons, plastiques, briques alimentaires) qui doivent être traités sur un centre de tri.
- Des collectes en bornes d'apport volontaire en 3 flux :
 - une borne verre qui sera collectée et recyclée directement chez le verrier O-I,
 - une borne papier qui sera collectée et recyclée directement chez un papetier,
 - une borne multimatériaux regroupant plastiques, cartons, aciers, briques alimentaires, qui sera collectée et devra être traitée sur un centre de tri pour séparer les différents matériaux.

Les produits nécessitant un traitement en centre de tri sont acheminés soit sur le centre de tri de Saint Jean la Gineste dans le Lot soit sur le centre de tri d'Argentat.

Le SYTTOM 19 a renouvelé ses contrats de reprises de matériaux en 2011.

Si le prix de reprise varie au cours de l'année en fonction des cours des matières premières, le SYTTOM 19 a souhaité disposer de prix plancher garantissant un prix de rachat minimum pour les produits de collecte sélective

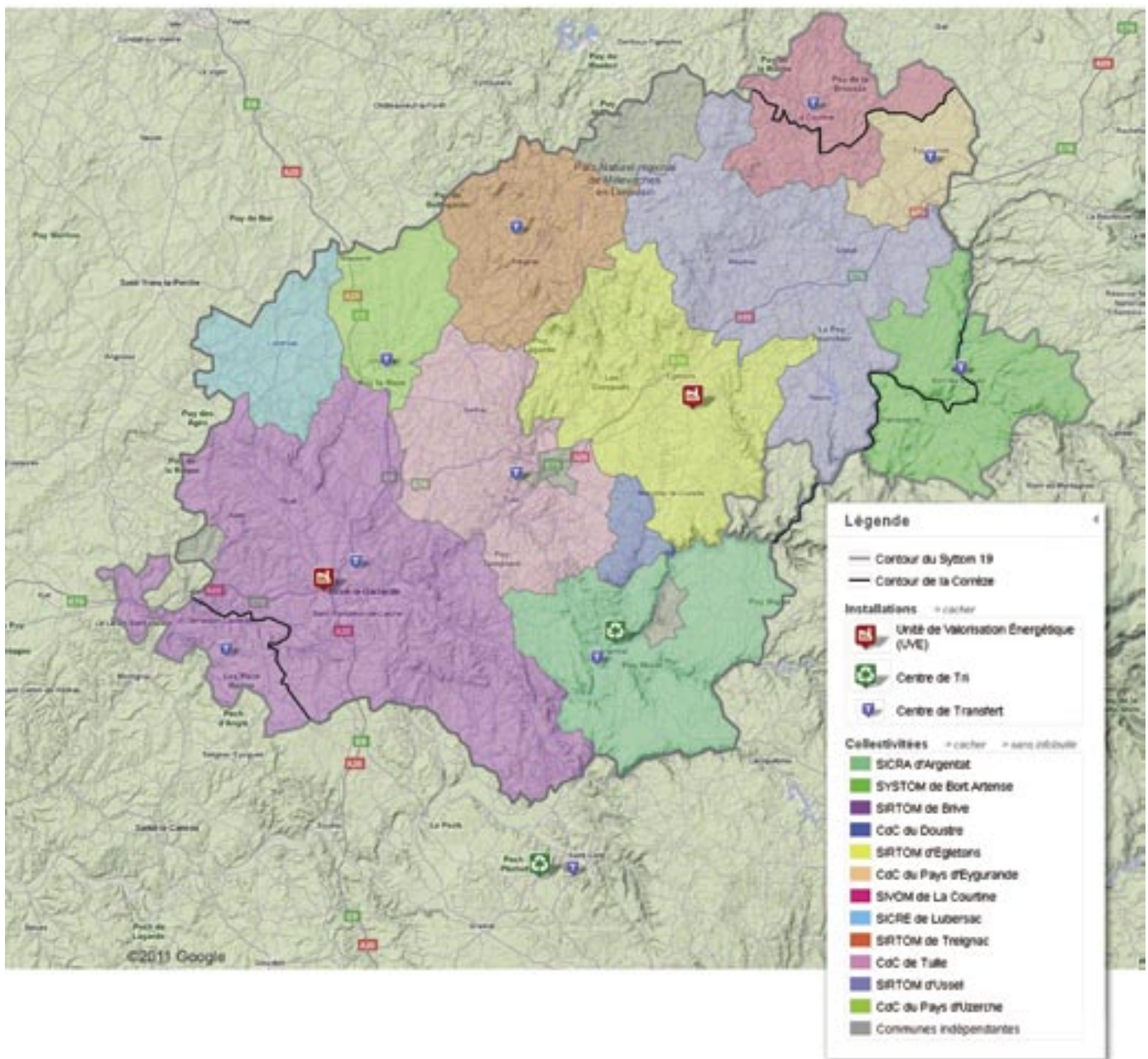
- > Le verre est revendu à la société O-I implantée à Vayres avec un prix moyen de reprise en 2011 de 22,20 €/t.
- > Les métaux sont revendus à la société PAPREC implantée à Brive avec un prix minimum de reprise de 70 €/t. En 2011, le prix de reprise moyen est de 151,58 €/t pour l'acier et de 414,87 €/t pour l'aluminium.
- > Les cartons sont revendus à la société VEOLIA implantée à Brive avec un prix minimum de reprise de 50 €/t. Le prix de reprise moyen pour l'année 2011 est de 113,23 €/t pour le carton de déchetterie (PCNC 1.05) et de 99,65 €/t pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR - PCNC 5.02).
- > Le plastique est revendu à la société VALORPLAST disposant de différentes usines clientes sur le territoire national avec un prix minimum de reprise de 87 €/t. Le prix moyen de reprise est de 384,75 €/t en 2011.

1.2. Le territoire

- 323 communes (soit 264 919 habitants)
- 286 communes Corrésiennes
- 13 communes de la Dordogne
- 16 communes du Cantal
- 8 communes de la Creuse

Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr

Territoire et localisation des installations



1.3. Les collectivités membres et partenaires

► EPCI membres

| | | |
|---|---|---|
| SICRA d'Argentat | Tulle Agglo Communauté d'agglomération | SIRTOM de Brive |
| 11 629 habitants | 42 491 habitants | 140 054 habitants |
| Président : M. François BRETIN | Président : M. Elie BOUSSEYROL | Président : M. Yves LAPORTE |
| Communauté de Communes du Pays d'Uzerche | SICRE de Lubersac | SIRTOM de Treignac |
| 7 568 habitants | 7 863 habitants | 7 853 habitants |
| Président : Mme Sophie DESSUS | Président : M. Jean-Pierre DECAIE | Président : M. Philippe JENTY |
| SIRTOM d'Egletons | SIRTOM d'USSEL | SISTOM de Bort Artense |
| 15 807 habitants | 21 504 habitants | 13 526 habitants |
| Président : M. Jean-Louis CHAZALNOEL | Président : M. Michel SAUGERAS | Président : M. Marc MAISONNEUVE |
| Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Etangs | Communauté de Communes du Pays d'Eygurande | SIVOM de la Courtline |
| 1 324 habitants | 2 635 habitants | 3 438 habitants |
| Président : Mme France ROUHAUD | Président : M. Pierre CHEVALIER | Président : M. Gilles MAGRIT |

► Communes isolées membres

- Servières-le-Château
- Soursac
- Gimel-les-Cascades

► Collectivités partenaires

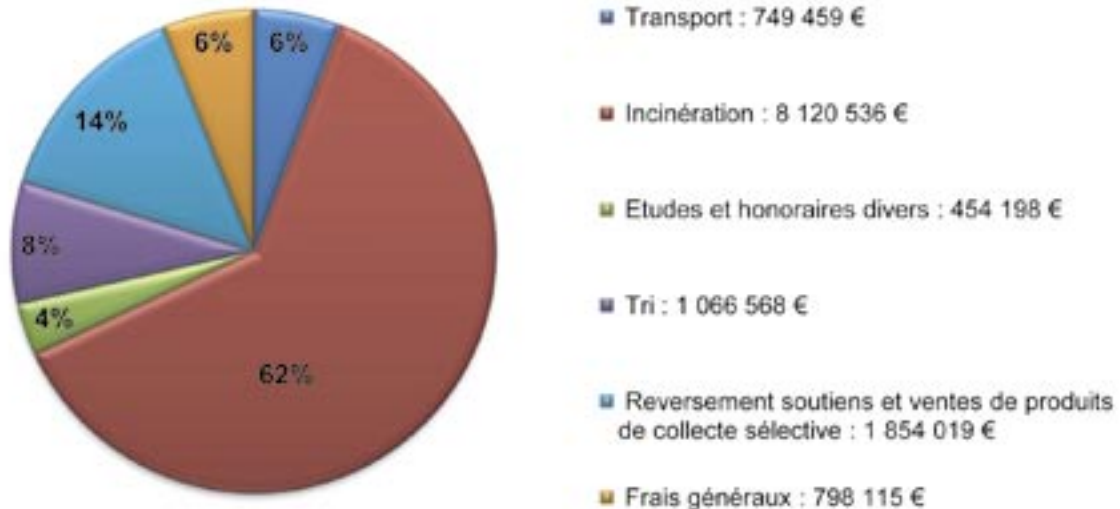
- SYDED 46
- SIETOM DES 4 CANTONS

2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

2.1. Section fonctionnement

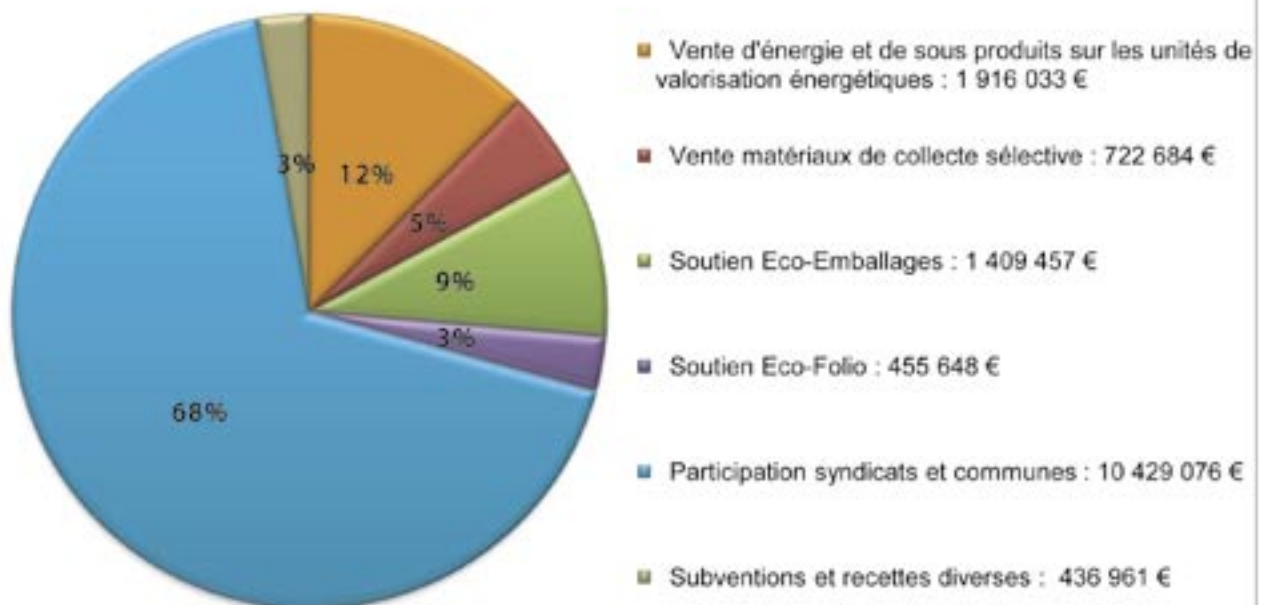
Dépenses : 13 042 895 €

Fonctionnement : Dépenses 2011



Recettes : 15 369 859 €

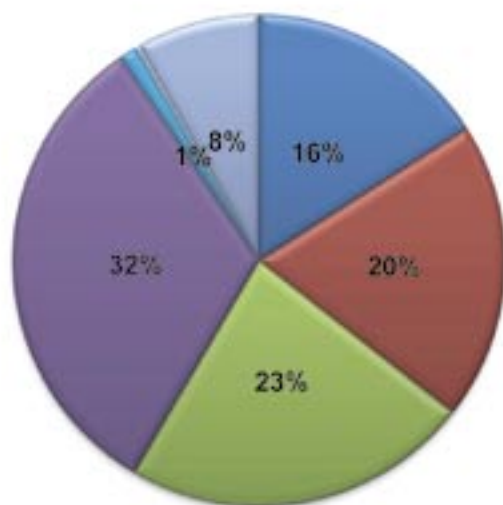
Fonctionnement : Recettes 2011



2.2. Section investissement

Dépenses : 4 062 087 €

Répartition des dépenses d'investissement 2011

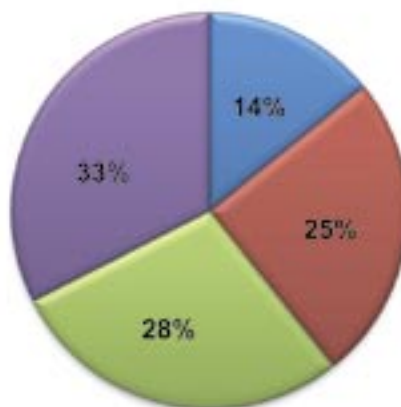


- GER UVE Rosiers d'Egletons : 649 642 €
- GER UVE St Pantaléon : 795 632 €
- Remboursement du capital (Emprunt/construction et mise aux normes des UVE) : 930 601 €
- UVE opérations d'ordre GER : 1 300 048 €
- Locaux administratifs : 48 402 €
- Centres de Transfert : 7 761 €
- Reprise de Subventions d'investissement : 330 000 €

Financement : 4 606 628 € dont 1 300 048 € d'opérations d'ordre

Recettes d'investissement 2011

- FCTVA : 652 572 €
- Amortissement : 1 156 925 €
- Opérations d'ordre : 1 300 048 €
- Résultats reportés : 1 497 083 €



3. LES MARCHES PUBLICS 2011

| Numéro d'opération | Intitulé | Procédure | Date de notification | Titulaire | Montant H.T. | Date de début | Durée du marché |
|--------------------|--|-----------------------|----------------------|--|---------------------------------------|---------------|-----------------|
| 2011-1 | Etude unités de valorisation énergétique du SYTTOM 19 (Audit UVE et accompagnement pour le renouvellement du marché d'exploitation de Saint Pantaléon de Larche) | Procédure adaptée | 02/02/2011 | CADET 7 Chemin des Gorges de Cabriès 13127 VITROLLES | 138 045,00 € | - | - |
| 2011-1 | Réalisation du programme de mesures des retombées dioxines - furannes et métaux lourds dans l'environnement proche des 2 usines d'incinération du SYTTOM 19 | Procédure adaptée | 09/06/2011 | LIMAIR Bâtiment OXO - 4 rue Atlantis Parc Ester Technopole B.P. 6845 87068 LIMOGES Cedex | 125 200,00 € (net de toutes taxes) | 01/07/2011 | 4 ans |
| 2011-3 | Création d'un site internet pour le SYTTOM 19 | Procédure adaptée | 01/06/2011 | FAITOUT PRODUCTION La Micauderie 19600 LISSAC SUR COUZE | 13 400,00 € | 01/06/2011 | - |
| 2011-3 | Transport, traitement et valorisation ou élimination des REFIOM issus des UVE du SYTTOM 19 | Appel d'offres ouvert | 21/06/2011 | OCCITANIS Lieu-dit «Mariolo » B.P. 145 81300 GRAULHET | 3 775 400,00 € | 01/01/2012 | 5 ans |
| 2011-5 | Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un centre de transfert des emballages ménagers recyclables et ordures ménagères résiduelles à USSSEL | Procédure adaptée | 02/08/2011 | SAFEGE 74 bis, Avenue des Thermes B.P. 93 63404 CHAMALIERES Cedex | 37 476,00 € | 04/08/2011 | 1 an |
| 2011-6 | Transport des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables | Appel d'offres ouvert | 16/11/2011 | VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN 23, rue de Tourcoing 87000 LIMOGES | 3 931 875,00 € | 01/01/2012 | 5 ans |
| 2011-7 | Acquisition d'une pelle mécanique | Procédure adaptée | 05/12/2011 | BERGERAT MONNOYEUR Z.A.C. Jean Mermoz 103, avenue René Antoune 33320 EYSINES | 178 000,00 € | 12/03/2012 | - |
| 2011-7-2 | Réalisation d'une plateforme à encombrants au sein de l'U.V.E. de Rosiers d'Egletons | Procédure adaptée | 29/12/2011 | EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN Agence de Tulle Z.I. Tulle-Est 19000 TULLE | 121 910,04 € | 11/01/2012 | - |

4. BILAN TRAITEMENT DES DECHETS 2011

Pour l'année 2011, 94 872 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19.

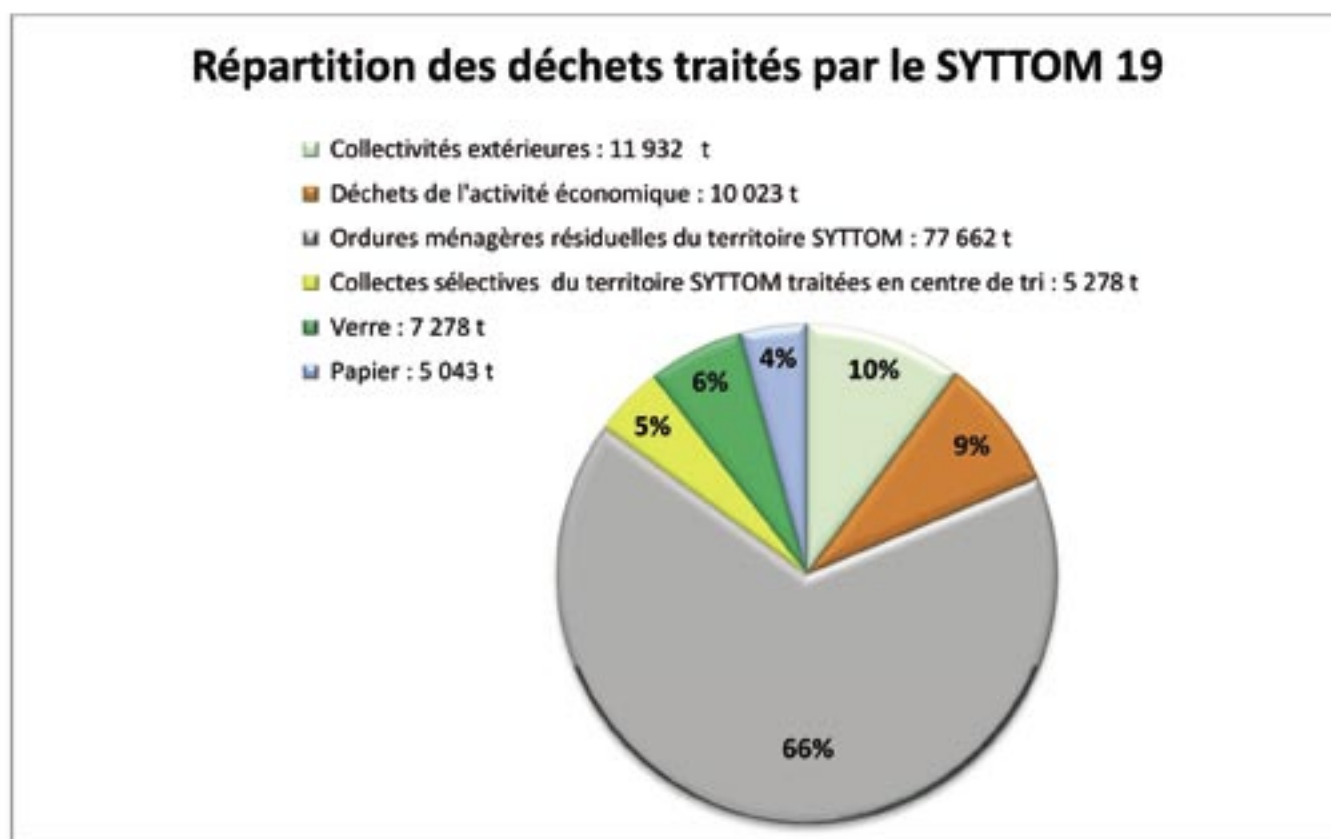
Les unités de valorisation énergétiques ont permis de traiter 89 594 tonnes **d'ordures ménagères résiduelles et déchets industriels** :

- ▶ 77 662 tonnes provenant de la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SYTTOM 19.
- ▶ 10 023 tonnes de déchets traités proviennent de l'activité économique, il s'agit pour la majorité des déchets d'entreprises du territoire.
- ▶ 11 202 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SYDED 46 (syndicat de traitement des déchets du Lot) avec lequel un partenariat perdure depuis 2002.
- ▶ 730 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SIETOM des 4 cantons dans le Cantal.

Les centres de tri du SYDED 46 et du SICRA ont permis de trier **5 278 tonnes d'emballages** (1 287 t sur le centre de tri du SICRA et 3 991 t sur le centre de tri du SYDED 46).

Le **partenariat** avec le SYDED 46 permet une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze, assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet de diminuer les coûts de fonctionnement des deux structures et d'optimiser les transports en réduisant les voyages à vide.



4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire

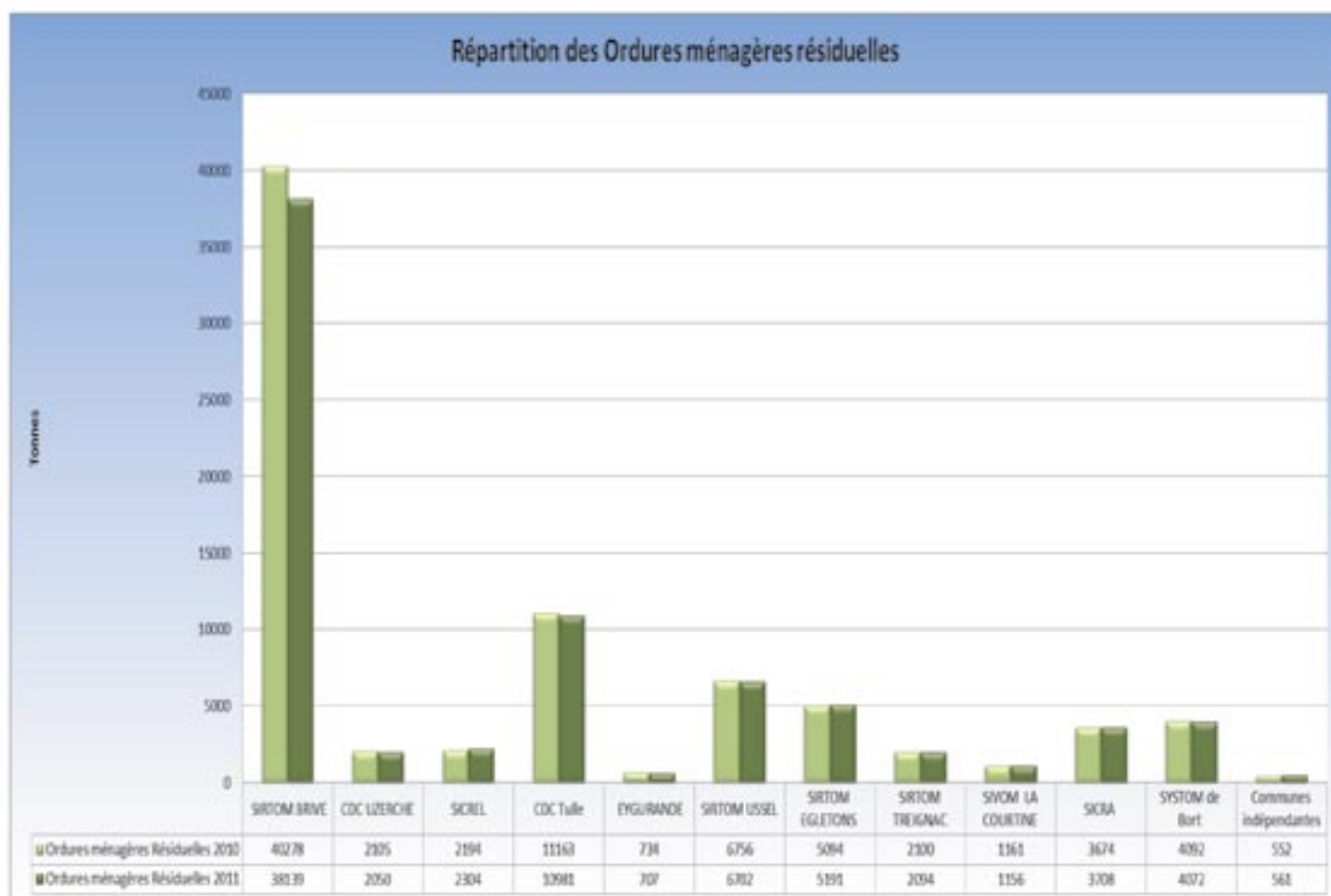
Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 77 662 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2011 pour 79 904 tonnes en 2010.

Les efforts en termes de prévention dans les collectivités adhérentes et de développement de la collecte sélective offrent leurs premiers résultats, puisque l'on enregistre une baisse d'environ 2,8% des ordures ménagères résiduelles à traiter pour le compte des collectivités de collecte adhérentes au SYTTOM 19.

La production d'ordures ménagères résiduelles est de 300 Kg/habitant/an en moyenne sur le territoire.



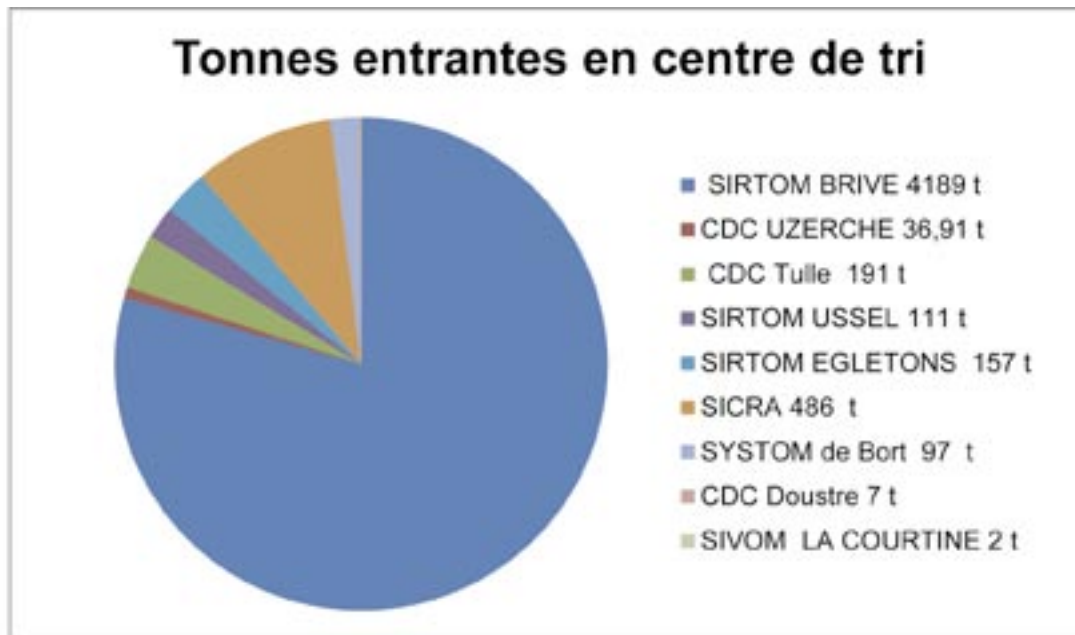
UVE de Saint Pantaléon de Larche



4.2. Le tri des emballages ménagers

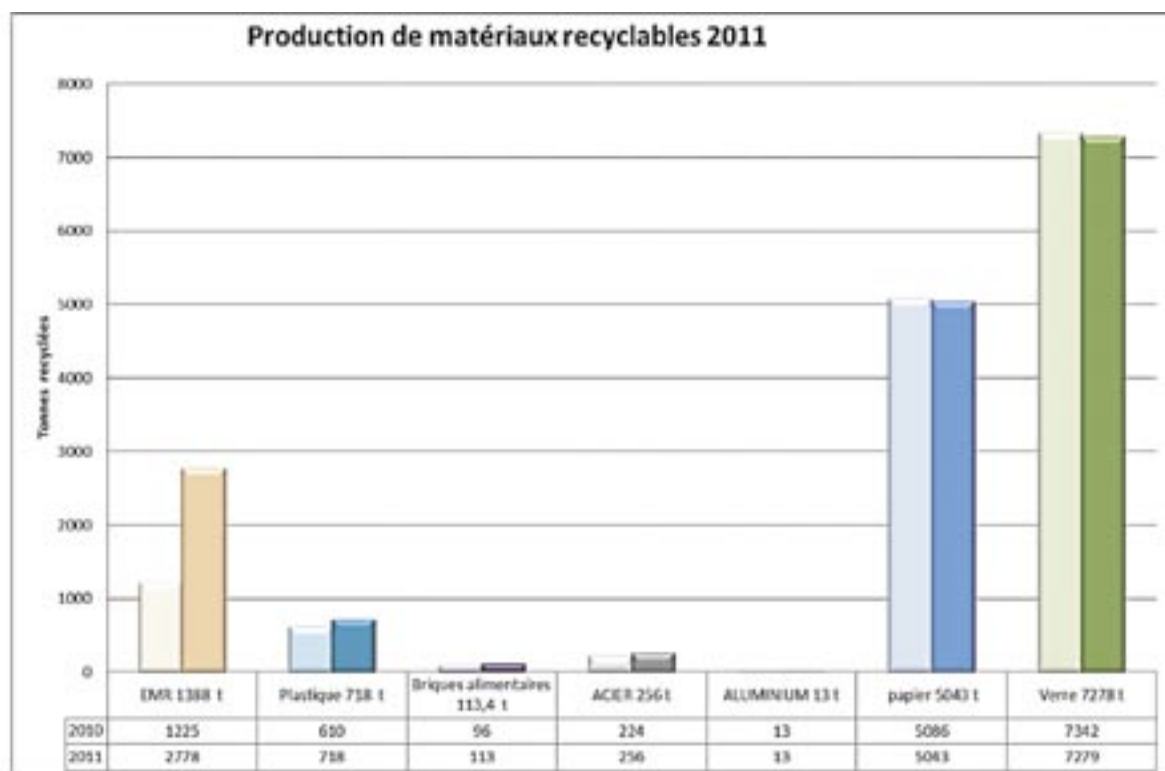
Concernant les collectes sélectives en mélange nécessitant un traitement en centre de tri, 5 278 tonnes auront été traitées pour les collectivités adhérentes au SYTTOM 19 :

- ▶ 1 287 tonnes sur le centre de tri du SICRA
- ▶ 3 991 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean la Gineste

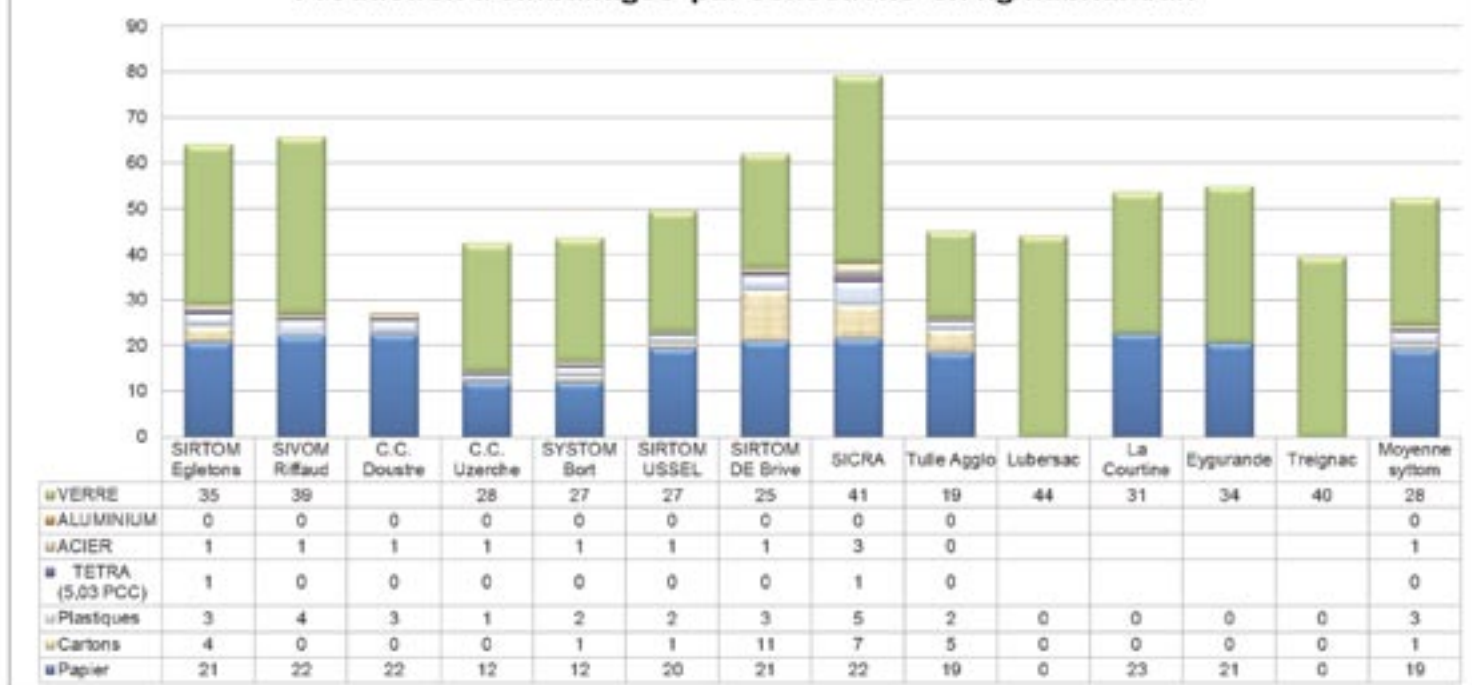


La production d'emballages livrés aux filières de recyclage s'établit à 4 272 tonnes en sortie de centres de tri.

L'écart entre le tonnage entrant et la production s'explique par les refus de tri entrant autour de 15%, la freinte (évaporation de l'eau et extraction des particules fines contenues dans les collectes sélectives) autour de 5% et les stocks restant en fin d'année non évacués.



Production d'emballages par collectivité en kg/habitant/an



On constate une production d'emballages recyclés de 52 Kg/an et par habitant, avec de fortes variations dans les collectivités.

Les collectivités ayant mis en place des collectes porte à porte obtiennent globalement de meilleurs résultats (> 60 Kg/an et par habitant).

La production de verre est la plus variable d'une collectivité à une autre et la marge de progression est importante. Il conviendrait d'atteindre 75% de taux de recyclage de ce matériaux soit environ 38 Kg/habitant/an (le gisement théorique se situant à 50 kg/habitant et par an). La moyenne sur le territoire s'établit à 28 Kg / an / habitant.

Centre de Transfert d'Ussac



Aire de stockage du verre



Chaîne de Centre de tri

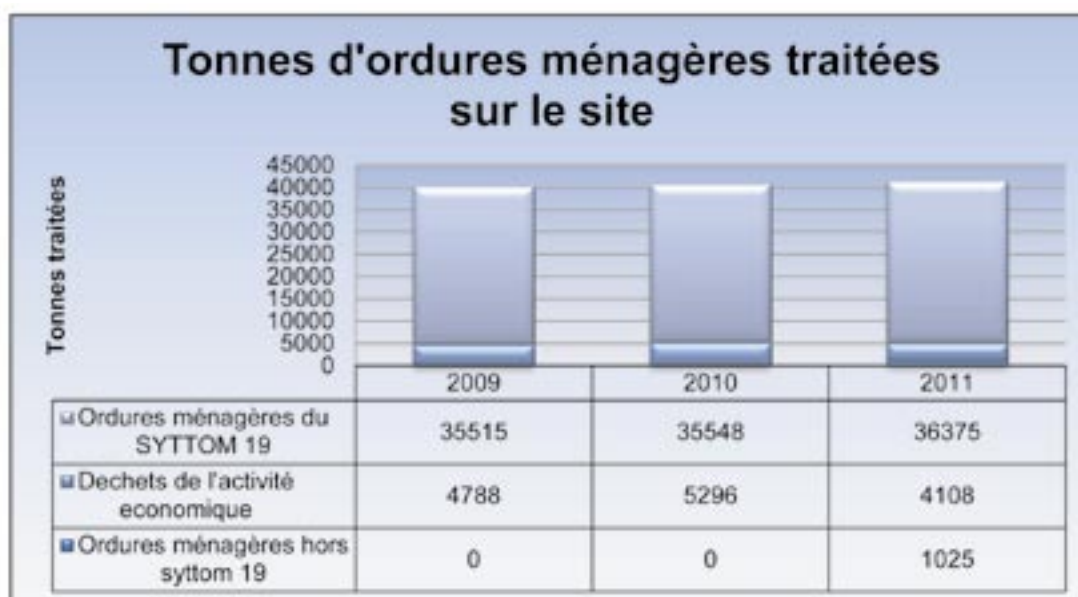
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1. Usine de Rosiers d'Egletons

5.1.1. Type de déchets traités

L'U.V.E. de Rosiers d'Egletons conserve les proportions de tonnages traités avec une légère augmentation de la part des déchets de l'activité économique, ce sont 41 507 tonnes de déchets qui auront été traitées sur le site en 2011.

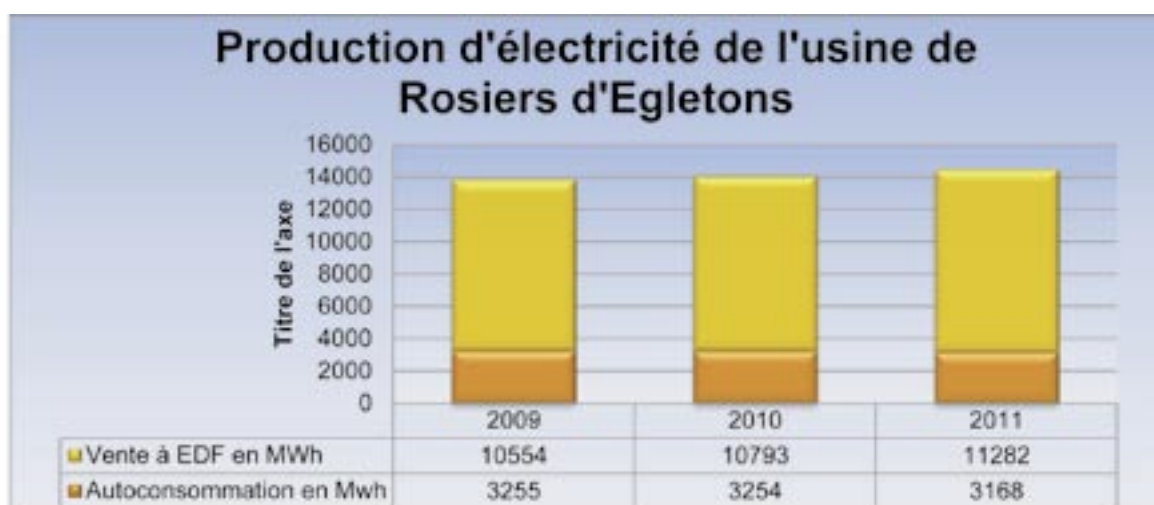
Pour la majorité (37 400 tonnes), il s'agit d'ordures ménagères dont 1 024 tonnes proviennent des départements voisins (Cantal ou Lot).



5.1.2. Valorisation énergétique

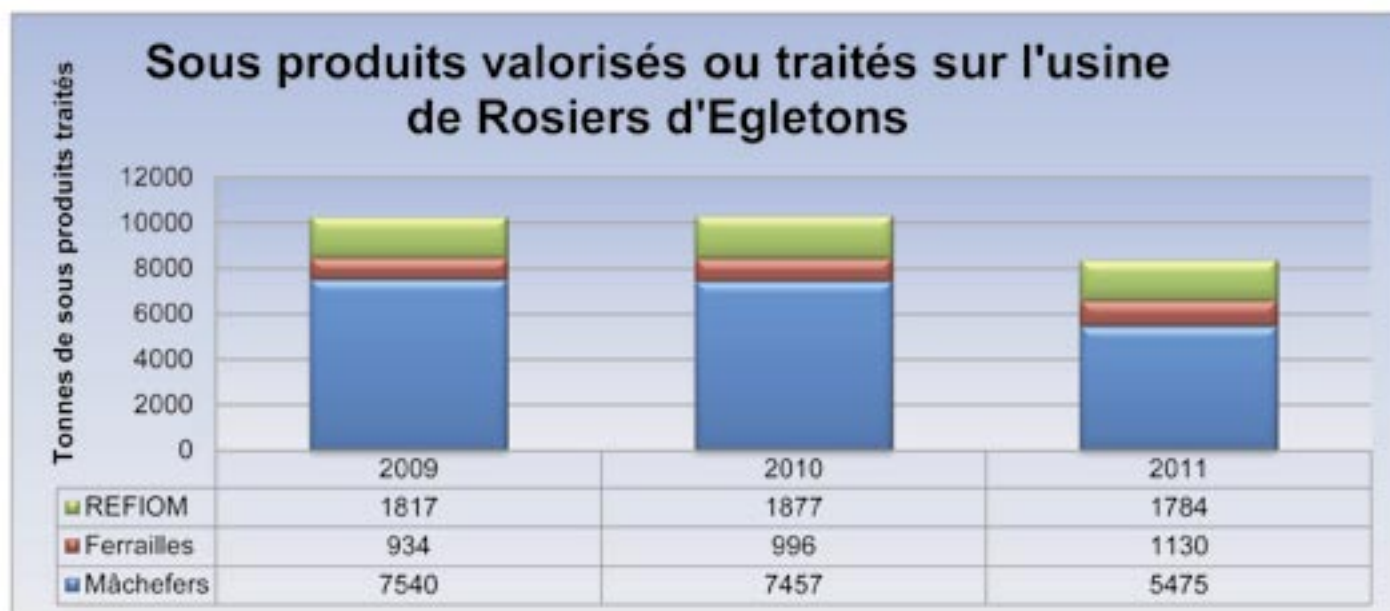
Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production d'environ 14 000 MW dont 10 793 MW auront été vendus à EDF.

Outre la recette d'environ 675 000 € pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.



5.1.3 Sous-produits de combustion

Concernant la production de sous-produits, on enregistre une production stable sur le site.



La ferraille produite est revendue à un recycleur local.

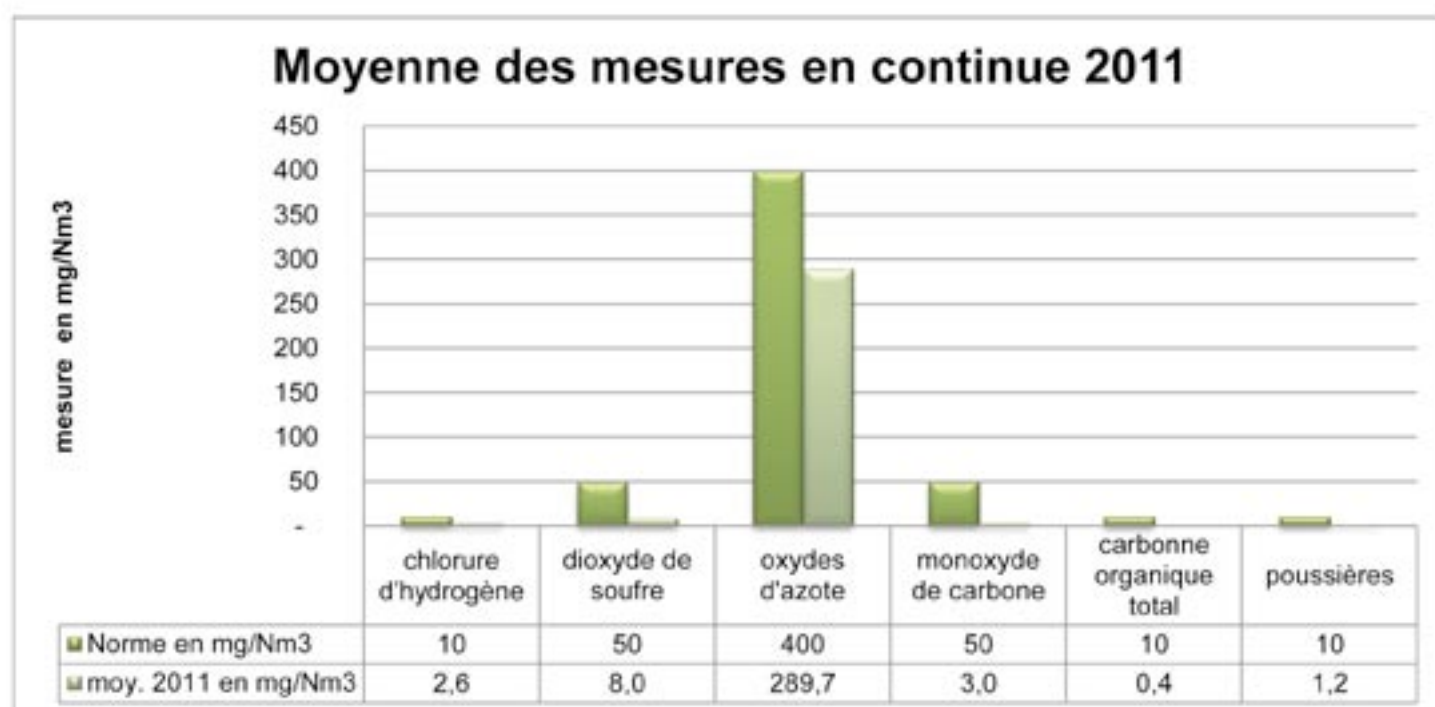
Les mâchefers ont fait l'objet d'une valorisation par utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés.

Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production aura pu être utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme.

Enfin, les REFIOM auront été envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.

5.1.4. Mesures environnementales

Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.



5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines

| | | | 1ere mesure | 2ème mesure |
|--------------------|------------------------|--|-------------|-------------|
| | | Limites de l'arrêté du 20/09/2002 ⁽²⁾ | 2011-1 | 2011-2 |
| Dioxines - furanes | ng/Nm ^{3 (1)} | 0,1 | 0,001 | 0,003 |
| Métaux lourds | mg/Nm ^{3 (1)} | 0,5 | 0,029 | 0,027 |
| Thallium-Cadmium | mg/Nm ^{3 (1)} | 0,050 | 0,0006 | 0,0006 |
| Mercure | mg/Nm ^{3 (1)} | 0,1 | 0,0067 | 0,0031 |

5.1.6. Programme de surveillance

→ Mesure dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

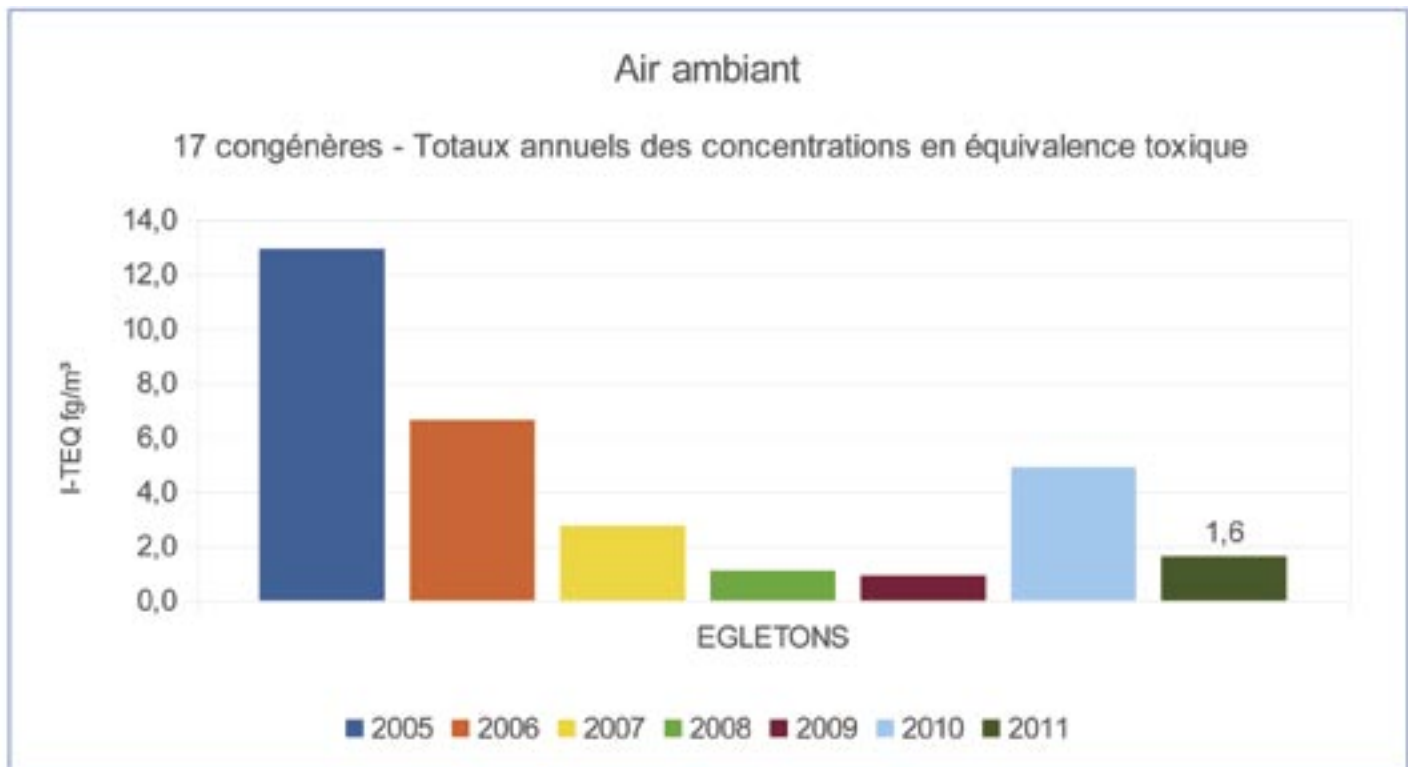
L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm3 soit 10⁻¹⁵grammes.

Les teneurs en métaux lourds sont très inférieurs aux seuils fixés par la réglementation (cf. tableau ci-dessous - LQ signifie limite de quantification, non détectable par la technique d'analyse actuelle) :

| μ g/m ³ | Nickel | Arsenic | Cadmium | Plomb |
|--------------------|--------|---------|---------|-------|
| Mesures | 0,2 | <LQ | <LQ | 0,1 |
| Réglementation | 20 | 6 | 5 | 500 |



Les teneurs des dioxines et furannes en air ambiant sont en diminution par rapport à 2010, avec 1,6 I-TEQ fg/m³.



→ **Mesure de retombées**



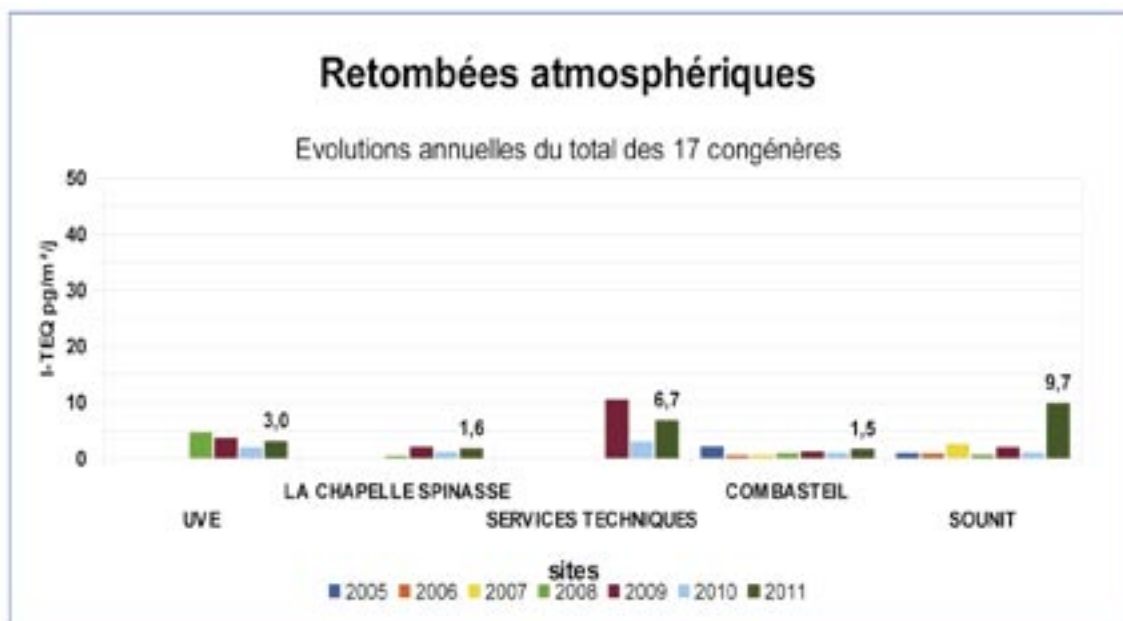
Implantation des prélèvements de retombées

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE et dans le sens des vents dominants. Ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Combasteil) est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

Nous relevons une augmentation générale des teneurs en dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques en 2011. Le site de Sounit présente la plus forte hausse et la concentration en équivalence toxique la plus élevée, avec 9,7 I-TEQ fg/m²/j, suivi du site des services techniques avec 6,7 I-TEQ fg/m²/j.

En détaillant la répartition des 17 congénères dans les prélèvements réalisés en 2011, la dioxine 2,3,7,8 TCDD, dite dioxine de Seveso (la plus toxique), est en-dessous des limites de quantification pour tous les sites de prélèvement. La molécule 2,3,4,7,8 PeCDF est prédominante sur l'ensemble des sites étudiés.

Le rapport des concentrations totales nettes dioxines/furannes est plus favorable aux furannes sur les sites des services techniques et de Sounit. Cette différence avec le rapport de l'UVE tend à favoriser le fait que ces deux points de mesure sont impactés par des émetteurs de proximité autres que l'UVE.



Jauge OWEN
Prélèvement de retombées
atmosphériques

→ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être ramené aux valeurs de l'OMS.

| Concentrations 2011 nettes (en pg/g de MG) et en équivalence toxique (TE pg/g de MG) | | | |
|--|--------|-----------|--------|
| Congénère | TE min | TE médian | TE max |
| TOTAL OMS | 0,10 | 0,21 | 0,32 |

Dans le lait de vache, seuls les résultats en équivalent toxique importent. Suivant le seuil fixé par le Règlement CE n°199/2006 de la commission du 3 février 2006, les produits laitiers doivent être retirés de la consommation lorsque leur teneur en dioxines et furannes dépasse 3 I-TEQWHO pg/g de MG (Matières Grasses).

Avec 0,47 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré, ce seuil n'a pas été dépassé et n'appelle donc pas selon la réglementation de remarque particulière.

A titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.

→ Mesures dans les végétaux

| Concentrations 2011 en équivalence toxique (TEF pg/g de MF) | | |
|---|------|--------|
| | UVE | TEMOIN |
| TE min | 0,02 | 0,10 |
| TE médian | 0,03 | 0,11 |
| TE max | 0,04 | 0,12 |

Une culture de choux est réalisée sur l'usine de Rosiers d'Egletons. Les choux sont prélevés au bout de deux mois et analysés. Le résultat est comparé à un témoin cultivé sous des serres non exposées à des pollutions.

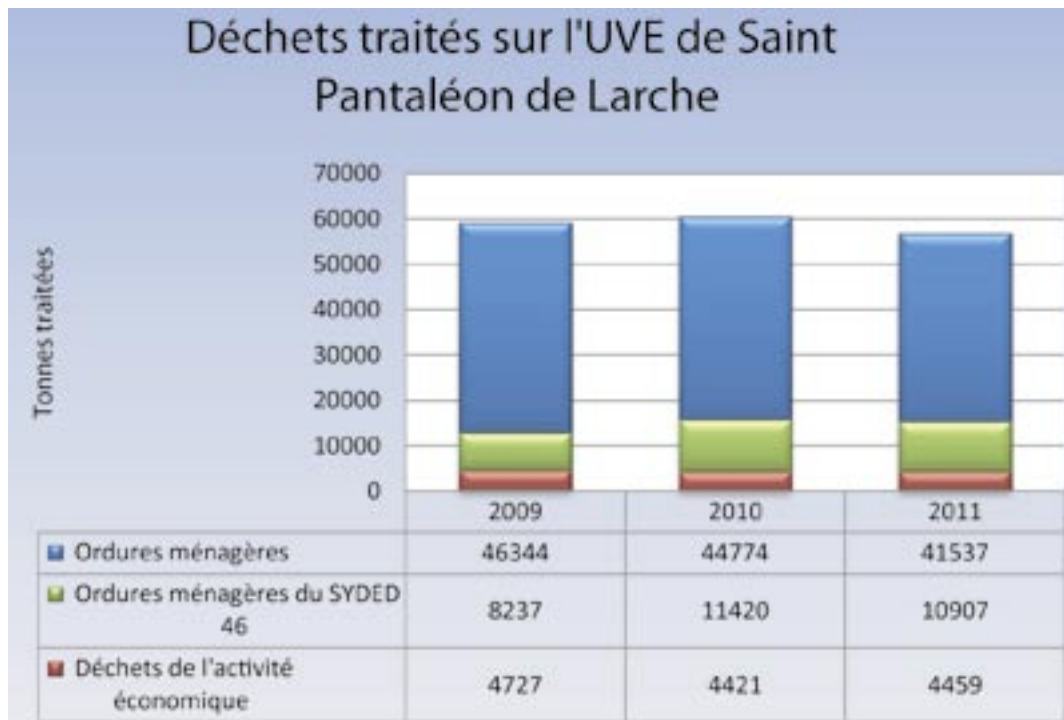
La recommandation de la CCE n'est pas dépassée avec 0.04 pg PCDD/F ITEQ OMS/ g de matière fraîche sur le site d'Egletons.

5.2 Usine de Saint Pantaléon de Larche

5.2.1. Type de déchets traités

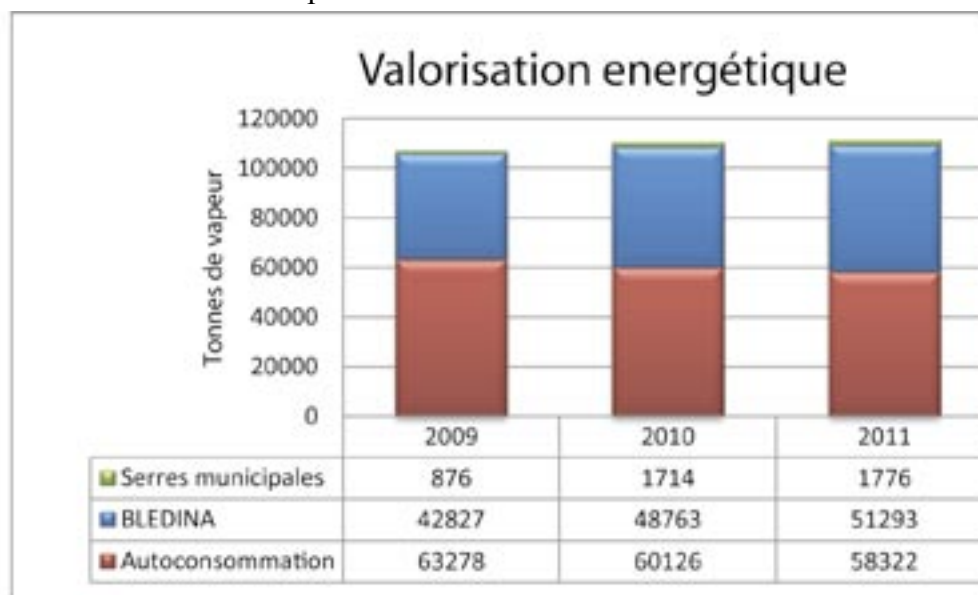
La quantité de déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche atteint 56 904 tonnes pour l'année 2011 (60 615 T en 2010).

On note une diminution sensible de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite sur le territoire du SYTTOM 19 et une part un peu plus importante des ordures ménagères provenant du SYDED 46.



5.2.2. Valorisation énergétique

Concernant ce point, on enregistre une baisse sensible de l'autoconsommation et une augmentation de l'énergie vendue à BLEDINA et aux serres municipales.



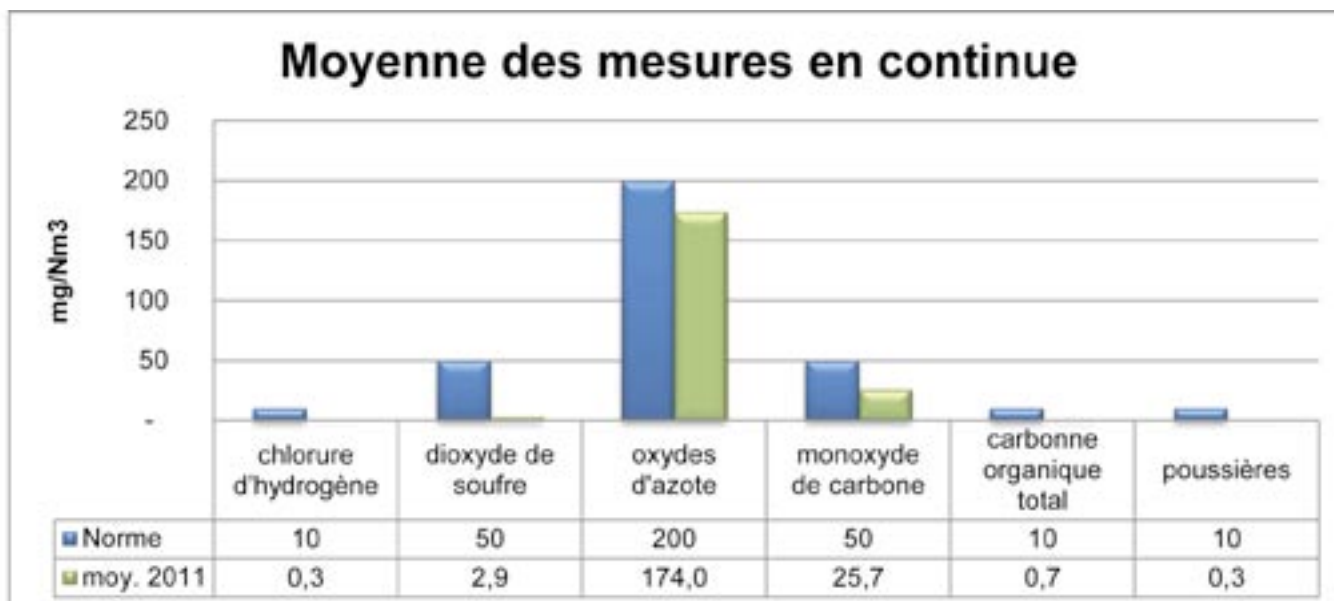
5.2.3. Sous-produits de combustion

On note une faible production de REFION, environ 2% du tonnage entrant et une production de mâchefers d'environ 20% du tonnage entrant qui sont destinés au CET de PERBOUSIE, compte tenu de l'absence d'aire de maturation sur le site.

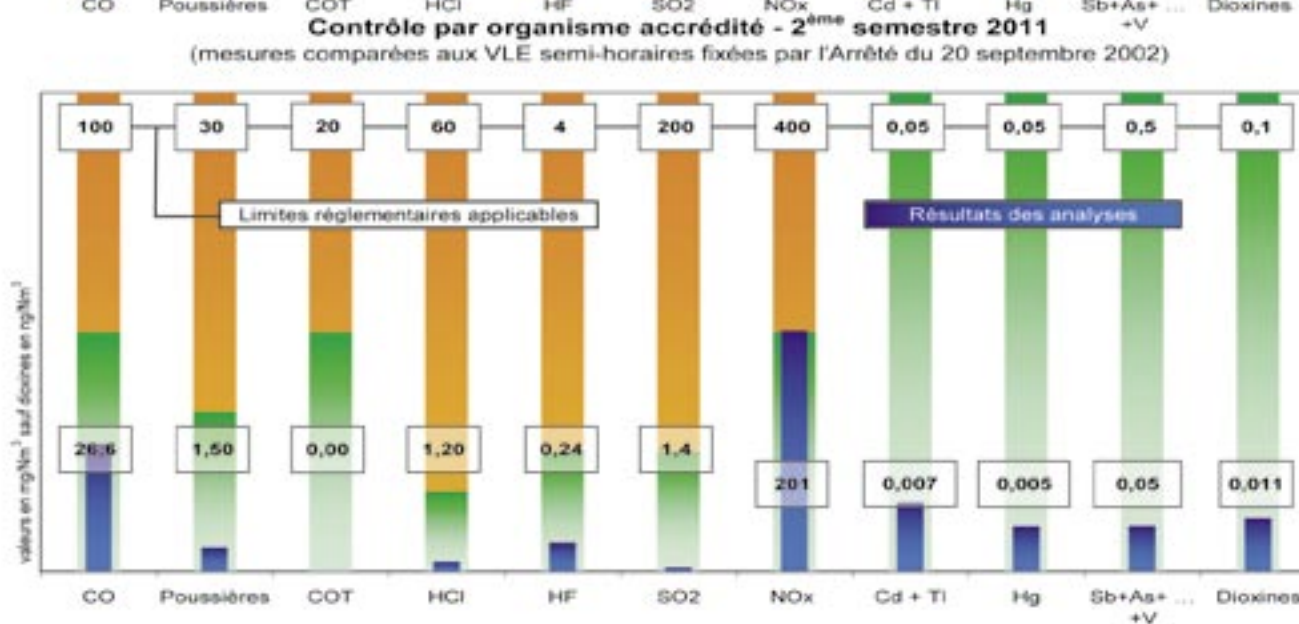
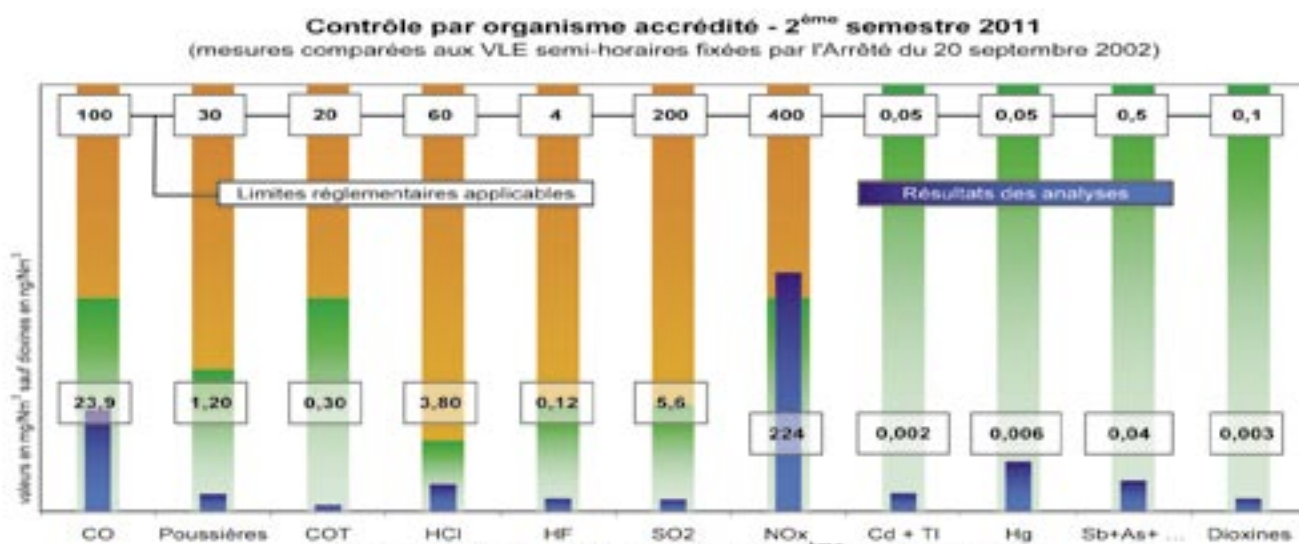


5.2.4. Mesures environnementales

On enregistre des mesures bien en-dessous des normes en vigueur, que ce soit sur les paramètres mesurés en continu ou sur les mesures de dioxines/métaux lourds mesurés semestriellement.



5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds



| | | Normes | 1 ^{ère} mesure | 2 ^{ème} mesure |
|--------------------|-------------------------|--------|-------------------------|-------------------------|
| Dioxines - furanes | mg /Nm ³ (1) | 0,1 | 0,001 | 0,0070 |
| Métaux lourds | mg/Nm ³ (1) | 0,5 | 0,149 | 0,029 |
| Cadmium | mg/Nm ³ (1) | 0,05 | 0,032 | 0,044 |
| Thallium | mg/Nm ³ (1) | 0,05 | 0,001 | 0,004 |
| Mercure | mg/Nm ³ (1) | 0,05 | 0,149 | 0,029 |

5.2.6. Programme de surveillance

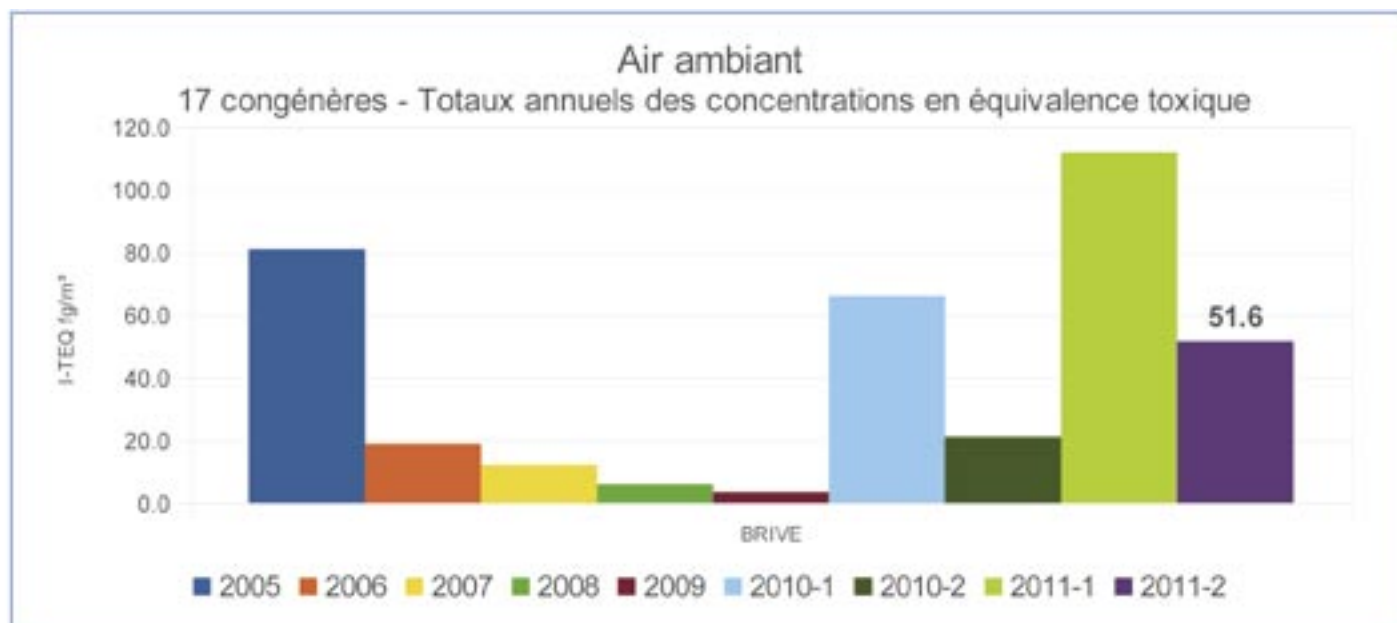
→ Mesure dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en femtogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵grammes.

Deux campagnes de mesure ont été mises en place sur le même site, du 27 février au 05 mars 2012.

Un dysfonctionnement dans le process de combustion des ordures ménagères (problème sur la trémie) durant la campagne de mesure peut être à l'origine de cette hausse. Des perturbations extérieures peuvent également impacter cette mesure. La campagne de mesures de retombées, ne montre pas d'écart particulier, ce qui confirme qu'il s'agit d'un évènement ponctuel survenu durant le prélèvement actif.



→ Mesure de retombées

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE et dans le sens des vents dominants. Ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Chanlat) est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

En détaillant la répartition des 17 congénères dans les prélèvements réalisés en 2011, la dioxine 2,3,7,8 TCDD, dite dioxine de Seveso (la plus toxique), est en-dessous des limites de quantification pour tous les sites de prélèvement. Les résultats n'entraînent pas de remarque particulière, seule la molécule 2,3,4,7,8 PeCDF est prédominante sur l'ensemble des sites étudiés.

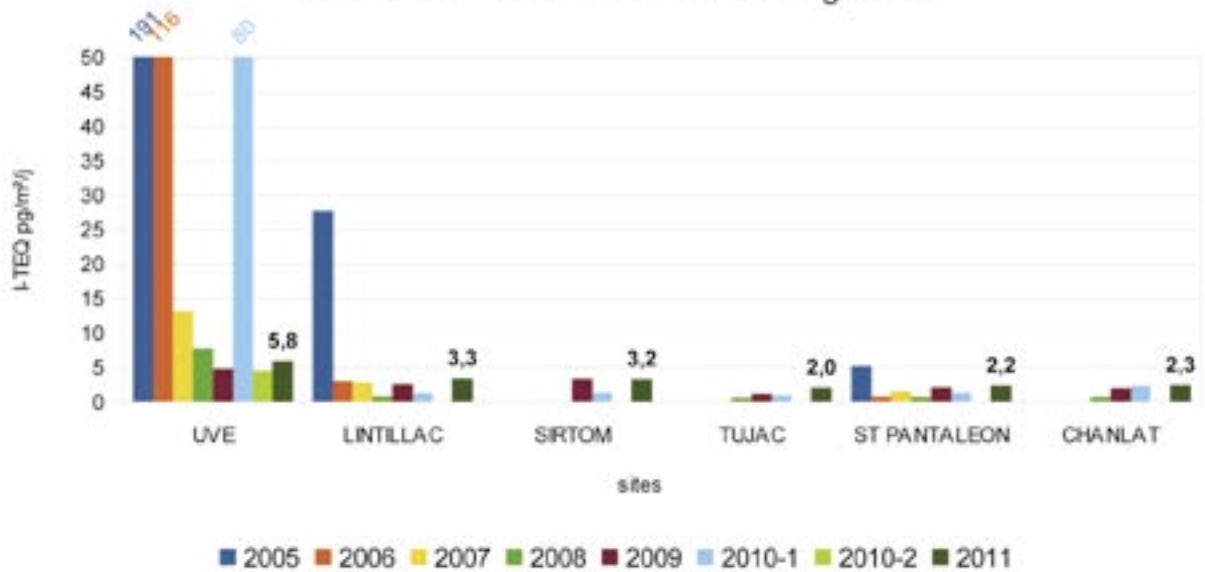




Implantation des Points de mesure

Retombées atmosphériques

Evolutions annuelles du total des 17 congénères



→ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine est prélevé annuellement.

| Concentrations 2011 nettes (en pg/g de MG) et en équivalence toxique (TE pg/g de MG) | | | | | |
|--|---------|-----------|--------|-----------|--------|
| Congénères | Mesures | TEF (WHO) | TE min | TE médian | TE max |
| TOTAL OMS | | | 0 | 0.15 | 0.29 |

Dans le lait de vache, seuls les résultats en équivalent toxique importent. Suivant le seuil fixé par le Règlement CE n°199/2006 de la commission du 3 février 2006, les produits laitiers doivent être retirés de la consommation lorsque leur teneur en dioxines et furannes dépasse 3 I-TEQWHO pg/g de MG (Matières Grasses).

Avec 0,29 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré, ce seuil n'a pas été dépassé et n'appelle donc pas selon la réglementation de remarque particulière.

A titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.

→ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire a amené l'OMS, le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par Kg de poids corporel et par mois.

La Commission des Communautés Européennes a également publié une recommandation en date du 23 août 2011 (2011/516/UE) sur la réduction de la présence de dioxines et de PCB dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires, dans laquelle le « Niveau d'intervention » préconisé pour les légumes et les fruits est de 0,30 pg PCDD/F ITEQ OMS/ g de produit. Au-delà de cette valeur, il est recommandé de prendre des mesures d'identification de la source, puis de réduction des émissions. Les analyses de PCDD/Fs ont été réalisées selon la norme EPA 1613 par HRGC/HRMS.

Les analyses étant réalisées sur des végétaux, nous utilisons le système d'équivalence toxique de l'OMS.

L'utilisation des teneurs maximales calculées permet d'obtenir des concentrations les plus désavantageuses en terme sanitaire.

Le site d'implantation des choux « exposés » se situe à une centaine de mètres au nord-est de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Concomitamment, un chou témoin a été laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.

| Concentrations 2011 en équivalence toxique (TEF pg/g de MF) | | |
|---|------|--------|
| | LVE | TEMOIN |
| TE min | 0,04 | 0,10 |
| TE médian | 0,05 | 0,11 |
| TE max | 0,06 | 0,12 |

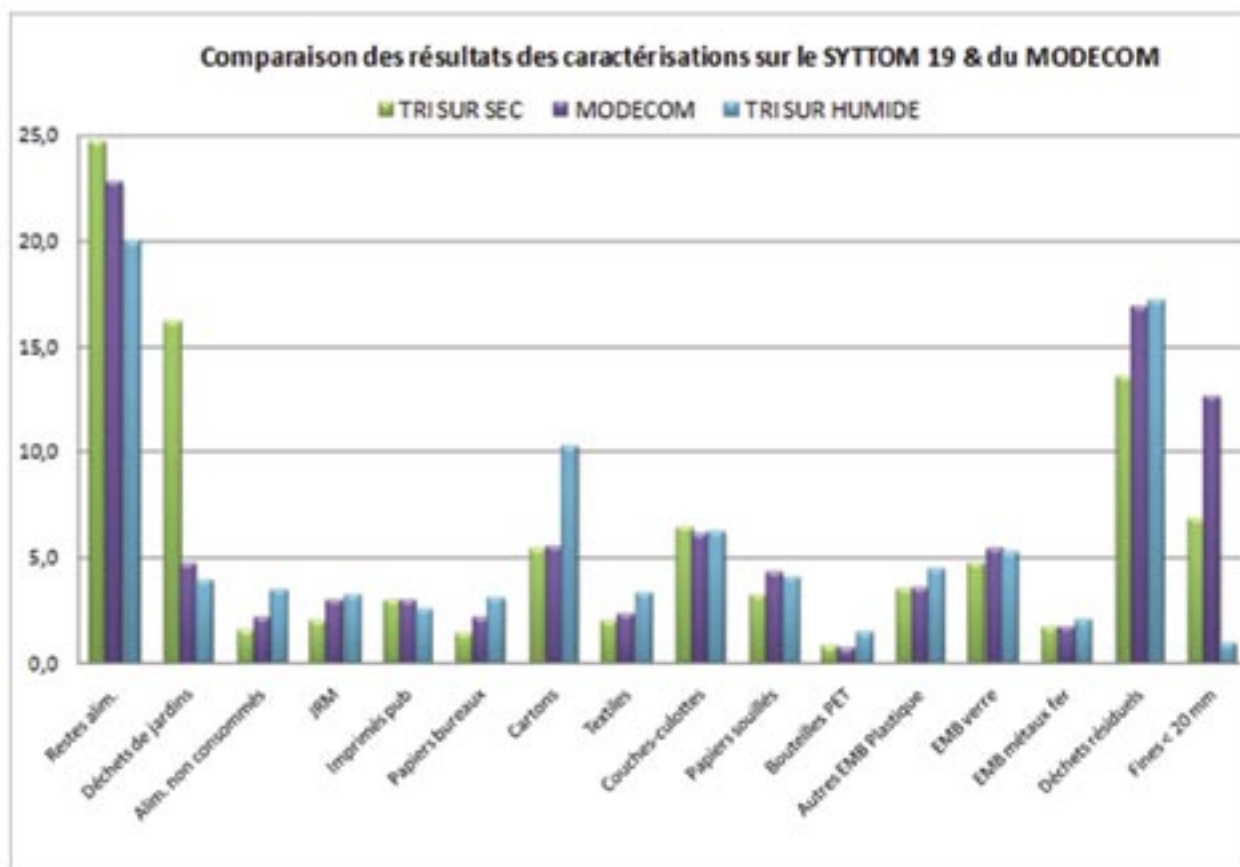
La recommandation de la CCE n'est pas dépassée avec 0.06 pg PCDD/F ITEQ OMS/ g de matière fraîche sur le site de Saint Pantaléon de Larche.

Il est à noter que les valeurs obtenues sur le site « exposé » sont inférieures à celles obtenues sur le site témoin, dû pour partie au faible ordre de grandeur mesuré.

6. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTERISATIONS ET PROJETS 2012

6.1. Le rendu des études de coûts et les caractérisations

L'ensemble des scénarios d'études de coûts ont été rendus aux collectivités au cours du mois de juin 2011, afin de trouver des solutions pour réduire la part d'OMR en favorisant le recyclage et la prévention. Les résultats de caractérisation sur les OMR, (ci-après) ont appuyé le choix des scénarii.



Excepté quelques sous-catégories, la composition des OMR est relativement proche quel que soit la campagne de caractérisation : Tri sur sec (caractérisation après séchage des ordures), Tri sur humide (caractérisation sur les ordures brutes) et MODECOM national.

Les écarts notables concernent les catégories suivantes :

- Restes alimentaires compris entre 20 et 25 %, avec 5 % d'écarts entre les 2 campagnes du SYTTOM 19. Les campagnes de prévention et la généralisation du compostage individuel devraient conduire à réduire la part de ces déchets dans les ordures ménagères.
- Déchets de jardins : supérieur à 15 % pour la campagne sur sec alors que seulement 5 % pour les 2 autres campagnes. Ce résultat signifie que des déchets destinés à la déchèterie rejoignent encore la collecte des ordures ménagères.
- Cartons : 10 % pour la campagne sur humide et seulement 5 % pour les 2 autres campagnes.
- Fines avec 1 % pour la campagne sur humide (litière séparée) et près de 13 % pour le MODECOM national.

6.2. Un territoire couvert à 100 % par un dispositif de collecte sélective

Les actions engagées par les collectivités de collecte pour le développement de la prévention et notamment du compostage individuel mais également de la collecte sélective doivent permettre de diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles en détournant les flux qui peuvent être recyclés ou transformés en amendement.

L'objectif de couverture de 100 % du territoire par la collecte sélective sera atteint début 2012 avec la mise en place de collecte sur le SIVOM de la Courtine, SIRTOM de Treignac, Communauté de communes d'Eygurande et SICRE de Lubersac.

6.3. Une performance attendue pour 2013

Conjointement à la signature du nouveau barème E Emballages les objectifs de performance ont été fixés dans le cadre des conventions de redistribution des aides Eco Emballages, ainsi les collectivités qui n'auront pas atteint un taux de 50% de recyclage du gisement de leur collecte sélective ne pourront prétendre à l'ensemble des aides.

6.4. Des ouvrages structurant en construction pour les années 2012 et 2013

L'année 2012 sera une année qui permettra une forte évolution avec la mise en oeuvre de projets importants pour notre territoire en termes de gestion de déchets :

- La mise en oeuvre de la plateforme de traitement des encombrants, permettra aux collectivités adhérentes de traiter leurs encombrants sur le site de Rosiers d'Egletons. L'objectif est de favoriser le recyclage des matériaux à valeur ajoutée ainsi que la valorisation énergétique.
- Le démarrage du chantier de réhabilitation du centre de transfert d'USSEL qui devra être opérationnel pour la fin 2012. Cette installation permettra d'optimiser le transport et d'assurer les transferts de collecte sélective pour l'ensemble des collectivités de la Haute Corrèze. Il répondra aussi aux besoins d'Ussel pour la gestion des emballages collectés en porte à porte à compter de 2013.
- Le lancement du centre de transfert de Naves en partenariat avec TULLE AGGLO, dont la mise en service est prévue fin 2013. Il correspond aux besoins de transfert des nouveaux flux issus de la collecte en porte à porte des emballages.
- Le lancement du projet de réhabilitation du centre de tri d'Argentat pour une mise en service au 1er semestre 2014, permettra de trier les flux de collecte sélective en augmentant sa capacité autour de 3000 t /an.
- Enfin la consultation pour le contrat d'exploitation de l'usine de Saint Pantaléon de Larche, qui intégrera une amélioration des objectifs environnementaux et de valorisation énergétique.

Tous ces projets s'inscrivent dans les évolutions mises en oeuvre au sein des collectivités adhérentes par la mise en place de collecte sélective et de valorisation des ordures ménagères. Ils tendent à optimiser le système de traitement tout en maîtrisant les coûts.



Syttom 19
Le Chadelbos
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél : 05.55.22.61.30
Mail : contact@syttom19.fr
www.syttom19.fr